

Delta Drone et Volatus Aerospace actent la caducité de leur accord signé le 4 mars 2022

Dardilly, le 25 avril 2022 à 8h

Caducité de l'accord Volatus Aerospace / Delta Drone

Après plusieurs semaines d'échanges constructifs qui ont permis de confirmer le potentiel commercial important qui existe grâce à la mise en commun de ressources, et alors que la condition suspensive liée à l'autorisation préalable du Ministère de l'économie et des finances français (au titre du contrôle des investissements étrangers) est toujours en cours d'instruction, Delta Drone et Volatus Aerospace ont décidé d'un commun accord d'interrompre leurs discussions suivant les termes prévus dans l'accord signé le 4 mars 2022.

De ce fait, la date butoir du 30 avril 2022 qui était contractuellement actée pour aboutir à la signature d'un accord définitif est devenue caduque, chaque partie retrouvant dès aujourd'hui sa pleine liberté de manœuvre.

Pour autant, Delta Drone et Volatus Aerospace ont la ferme volonté de capitaliser sur leurs premiers échanges en décidant de maintenir une relation amicale et régulière en vue d'explorer les voies d'une coopération future, notamment pour la commercialisation des produits de chacun dans leur zone d'influence respective.

Les effets positifs induits de ces discussions stratégiques

Le projet d'accord intégrait la mise en œuvre d'un plan de réduction des charges de fonctionnement d'environ 2 M€ en année pleine. Ce plan demeure d'actualité, il a démarré depuis début avril et sera exécuté totalement avant la fin de cette année. Son impact sera visible dès les comptes 2022, même s'il produira son plein effet sur l'exercice 2023.

Les discussions ont également permis de mieux appréhender la forte capacité de valorisation et de monétisation de plusieurs actifs détenus par le Groupe Delta Drone, et l'attraction dont ils bénéficient auprès de potentiels acquéreurs. Ces actifs, patiemment constitués au fil du temps, sont cohérents avec la vision du Groupe sans être pour autant au cœur de la stratégie.

Dès lors, et afin de répondre aux inquiétudes légitimes des actionnaires quant aux modes de financement dilutif utilisés jusqu'à présent, certains pourraient être partiellement ou totalement cédés au cours de l'exercice, de manière à doter le Groupe de ressources financières alternatives conséquentes, sans doute suffisantes pour atteindre l'objectif d'une situation structurelle de cash-flow positif. Divers projets sont d'ores et déjà à l'étude.

Enfin, la décision de procéder au regroupement des actions Delta Drone (cf. communiqué de presse du 19 avril 2019) s'inscrit dans la même logique d'accompagner une nouvelle dynamique boursière, en cohérence avec l'arrivée à maturité du Groupe.

A propos de Delta Drone : Le Groupe Delta Drone est un acteur international reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. Il développe une gamme de solutions professionnelles basées sur la technologie des drones ainsi que tous les services associés qui forment une chaîne de valeur complète.

L'action Delta Drone est cotée sur le marché Euronext Growth Paris – Code ISIN : FR0011522168

Sont également cotés sur Euronext Growth des BSA Y – Code ISIN : FR 0013400991

www.deltadrone.com

Investor contacts:



Jérôme Gacoin
+33 1 75 77 54 65
jgacoin@aelium.fr

Press contact:



Marie-Laure Laville
+33 1 55 02 15 13
ml.laville@open2europe.com

Sarah Ousahla
+33 1 55 02 15 31
s.ousahla@open2europe.com